

# Bièvres

## LE BULLETIN



N° 33 octobre 2010

LE PROJET DE PLU ARRÊTÉ p 1-4

EXPRESSION DES  
CONSEILLERS p 4

TRAVAUX p 5

VIE DU VILLAGE p 5-6

INFOS p 6

Inauguration de la Ferme Ratel



Inauguration des ponts



Inauguration du gymnase d'Igny



### Informations municipales N° 33

Directeur de la publication :

Hervé Hocquard

Photos :

Photothèque municipale

Josy Deutsch

Maquette/impression :

ALCC, Com

Tirage : 2 200 exemplaires



www.bievres.fr

## Des caméras fort utiles

Chers Amis Bièvrois,

Je me souviens des polémiques qui avaient entouré la décision, voici cinq ans, d'installer les trois premières caméras de surveillance. Peu de temps après, les circonstances d'un vol étaient élucidées grâce à l'une d'elles, et ses auteurs appréhendés. Depuis, plus personne ne conteste l'utilité de ce dispositif et une quasi unanimité existe au sein du conseil comme dans la population bièvroise. Avec les 35 caméras maintenant installées, Bièvres est peut-être une des communes les mieux pourvues.

Les policiers du commissariat de Palaiseau viennent pratiquement toutes les semaines visionner des images enregistrées. Qu'on se rassure d'ailleurs : seules les personnes légalement habilitées ont accès aux images. L'an dernier, 40% des cas où les images ont été utiles concernaient des incivilités (tags, dépôts d'immondices,...), 40% des accidents de la circulation ou des infractions de voirie et 20% des vols, cambriolages et agressions. Dans un tiers des cas, les auteurs ont pu être identifiés et poursuivis.

Pour compléter le réseau, 30 autres caméras devraient être installées dans les mois à venir. La commission communale de sécurité a débattu de leur implantation : toutes les entrées et sorties de Bièvres seront ainsi couvertes. L'autorisation préfectorale vient d'être obtenue.

Avec ce dispositif d'un coût raisonnable Bièvres ne prétend sûrement pas avoir « réglé » le problème de la sécurité. La vidéoprotection n'a pas un impact important (même s'il est sensible) sur les statistiques policières. Mais au moins sert-elle à confondre les coupables. En somme la vidéoprotection ne nous protège pas contre les agressions ou les accidents... elle nous protège contre l'impunité. C'est déjà très bien et, je l'espère, devrait refroidir les ardeurs de certains.

**Hervé Hocquard,**  
Votre Maire



Alain-Louis **MIE**,  
Maire Adjoint en charge  
de l'Urbanisme,  
des transports et  
des Affaires Foncières

Conseiller  
communautaire de  
Versailles  
Grand Parc

## LE PROJET DE PLU ARRÊTÉ

Approuvée à l'unanimité en Conseil Municipal le 14 avril 2008, la procédure de révision du PLU a donné lieu depuis cette date à une large concertation associant les habitants et les associations locales. Tenant compte des avis qui ont pu être émis, le projet de PLU révisé a été arrêté le 28 juin dernier et soumis, pour consultation, à l'ensemble des personnes publiques, dont les communes limitrophes. A la veille de l'enquête publique au cours de laquelle la population va être invitée à se prononcer du 25 octobre au 4 décembre prochain, il est important de rappe-

Suite en page 2

# LE PROJET DE PLU



ler que le projet ne remet pas en cause l'économie générale du PLU actuel. Il s'inscrit bien au contraire dans la continuité du Plan approuvé le 28 juin 2007 dont la révision avait été rendue nécessaire pour intégrer le résultat des études que la municipalité s'était engagée à lancer concernant les zones urbanisées du site classé, du centre village et certains périmètres soumis à une constructibilité limitée et destinés à l'accueil de logements diversifiés. Cette révision est également l'occasion de poursuivre les actions en faveur du développement durable, qui trouvent leur traduction sous forme d'objectifs à atteindre en matière énergétique et environnementale. A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire enquêteur remettra son rapport devant ainsi conduire à l'approbation du PLU révisé au début de l'année 2011.

## QUELLES EVOLUTIONS POUR LE PLU ?

Les évolutions du PLU qui viennent d'être arrêtées en Juin 2010 portent sur les objectifs suivants :

- **Conserver l'identité et les qualités du centre village et du site classé de la Vallée de la Bièvre.**

- **Favoriser la mise en œuvre de projets par la requalification de certains secteurs de la commune.**

Ces projets importants déjà amorcés, dans le PLU de 2007, ont été affinés dans le cadre d'études complémentaires. Il s'agit notamment :

- des périmètres à constructibilité limitée de la rue de Paris et de la rue du Petit Bièvres ;
- de l'aménagement d'une zone artisanale sur la zone AU à proximité d'Igny ;
- de la requalification du secteur des Hommeries.

- **Intégrer les résultats d'études liées au PLU.**

D'autres évolutions et résultats d'études s'imposent :

- modification des périmètres de protection autour des deux Monuments Historiques (Vauboyen et château de la Martinière) ;
- prise en compte des zones à risque d'inondations et intégration des études hydrauliques du SIAVB ;
- actualisation du schéma directeur d'assainissement...

- **Et poursuivre la politique en faveur du Développement Durable.**

C'est une thématique importante à Bièvres (préservation du cadre de vie, gestion des déchets, circulations douces, gestion de l'Eau et récupération des eaux pluviales, etc.). La révision du PLU constitue une occasion d'aller encore plus loin sur ces questions et toutes les thématiques qui doivent contribuer à la valorisation du cadre de vie et l'action en faveur de la protection de l'environnement.

## 1. Préserver et valoriser l'identité et les qualités du village

**Par une constructibilité maîtrisée, garante des qualités et formes urbaines dans le centre village.**

Sur la base de l'étude architecturale et paysagère réalisée sur

## Extrait du règlement graphique en centre village



plus de 200 terrains, un secteur à plan masse a été établi. Il permet, en complément de règles écrites de la zone UA, de déterminer les règles d'implantation, de hauteurs, les alignements à respecter, les cours, jardins et sentes à préserver, le bâti ou la végétation à conserver sur chaque terrain ou îlot en fonction de leur situation et des formes urbaines souhaitées, pour préserver l'identité et les qualités du village.

## Par une évolution plus respectueuse du paysage naturel dans les zones urbaines en site classé.

Dans les parties urbanisées du site classé, la préservation du cadre environnemental et paysager est étroitement liée à la maîtrise des constructions ou des extensions supplémentaires. Celles-ci sont limitées aux seuls emplacements qui ne compromettent pas, mais au contraire, respectent les composantes remarquables du site classé.

En s'appuyant sur les droits à construire résiduels issus du COS ou des règles du PLU actuel, ces objectifs ont été traduits dans des secteurs à plan masse complémentaires aux dispositions écrites des zones concernées. Elaboré en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale de l'Environnement, ce règlement permet de maîtriser les extensions et constructions futures dans cet environnement paysager sensible.

## 2. Favoriser la mise en œuvre de projets

### Rue de Paris et rue du Petit Bièvres.

Ces deux secteurs ont été identifiés dès le PLU de 2007 comme des secteurs de renouvellement urbain à valoriser. Les objectifs sont de développer deux petites opérations à vocation d'habitat diversifié, incluant des logements sociaux. En vue d'assurer leur intégration dans le tissu urbain, quatre principes guident leur conception future :

- Une attention particulière sur l'architecture et la maîtrise des gabarits et densités du bâti (avec des hauteurs variant de R+1 à R+2+C maximum et des COS de 0,65 au Nord et 0,50 au Sud) ;
- Une organisation privilégiant les espaces verts et les circulations douces ;

# ARRÊTÉ

- La mise en œuvre d'éco-aménagement, favorisant les économies d'énergie, la réduction des nuisances sonores, et la gestion raisonnée des rejets (eau, assainissement, déchets) ;
- Le devenir des activités existantes est pris en considération dans la réflexion.

## L'aménagement de l'entrée de village sur le site des Hommeries.

La réflexion d'ensemble sur le secteur permet d'établir des principes cohérents pour la requalification et la valorisation du secteur d'entrée de village, en abordant les composantes essentielles :

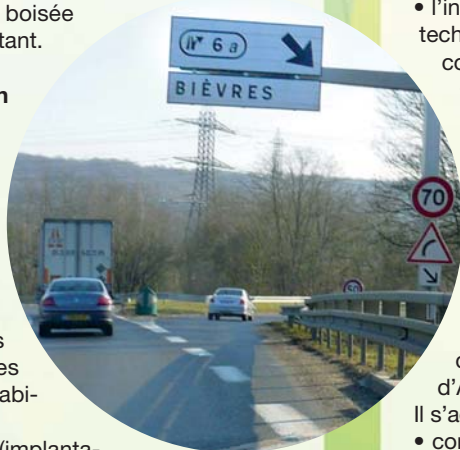
- la circulation et le traitement de la RD117, avec l'aménagement d'un carrefour assurant la desserte plus sécurisée des terrains situés de part et d'autre de la voie ;
- la réalisation d'opérations de constructions de qualité, à vocation d'habitat au Nord de la RD117 et à vocation d'activités au Sud, avec des COS de 0,30 et des hauteurs qui varient de R+1 à R+2+C ;
- le traitement végétalisé assurant la transition avec les espaces naturels et notamment les espaces boisés par la création d'une lisière boisée accompagnant le chemin piéton existant.

## L'aménagement de la zone AUI en limite d'Igny.

Ce secteur, desservi par des axes de transports structurants, constitue un potentiel pour l'accueil d'activités ou d'équipements.

Il fait l'objet d'orientations d'aménagement pour assurer :

- une bonne insertion dans le site et les paysages avec notamment des obligations de plantations sur les abords des voies et des quartiers d'habitations ;
- l'encadrement des formes bâties (implantation, hauteurs limitées à 12 m, COS maximal de 0,50) pour tenir compte de la topographie et des cônes de vues sur les coteaux ;
- la prise en compte des contraintes liées au survol de lignes Haute Tension.



## 3. Adapter la protection du patrimoine historique

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, les périmètres de protection des deux monuments historiques présents sur le territoire (Château de Vauboyen et château de la Martinière) sont modifiés pour s'adapter à la réalité du terrain et aux rapports de co-visibilité de ces édifices avec leurs abords.

Dans ces nouveaux périmètres, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France restera sollicité sur les demandes de travaux ou de constructions.

## 4. Secteurs à risque d'inondations

Une meilleure précision du périmètre et des dispositions applicables.

Par arrêté préfectoral du 21 janvier 2002, un plan de prévention des risques a été prescrit sur la Bièvre.

Parallèlement, un certain nombre d'études et de travaux hydrauliques (aménagement du lit et des berges de la Bièvre, ouvrages de rétention et de régulation des débits sur le bassin versant) ont été réalisés par le SIAVB (syndicat intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre), modifiant ainsi le régime des écoulements et réduisant les zones de risques. Il convient donc d'intégrer ces éléments dans le PLU et de prévoir une réglementation adaptée (secteur de prescriptions et secteur de recommandations) s'appuyant sur :

- l'actualisation des cartes d'aléas et de risques le long de la Bièvre ;
- l'information des pétitionnaires sur les mesures et prescriptions techniques d'aménagement ou de construction, dans les sites concernés par les risques ;
- la poursuite des aménagements de régulation hydrauliques ;
- l'aménagement de constructions nouvelles dans les zones sensibles, de manière à limiter l'exposition de populations aux risques.

## 5. Poursuivre la politique en faveur du Développement Durable

Les objectifs de Développement Durable ont été débattus et déclinés à travers les quatre orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Il s'agit notamment de :

- confirmer la bonification de COS en cas de constructions économes en énergie ;
- renforcer le maillage de circulations douces (liaisons piétonnes et cyclables) ;
- de recenser et protéger les arbres ou végétaux remarquables sur les espaces privés et publics ;
- de réduire les débits de fuite de rejets des eaux pluviales de 1,2 à 0,7l/s/ha ;
- d'assurer une meilleure prise en compte du bruit par des réalisations d'écrans le long des grands axes ;
- de réaliser des opérations plus respectueuses de leur environnement naturel ou bâti (exemple des secteurs de la rue de Paris et de la rue du Petit Bièvres).

Une architecte conseil spécialisée en matière de Développement Durable vous reçoit le premier samedi de chaque mois au service urbanisme.

## Enquête publique sur le PLU du 25 octobre au 4 décembre 2010

A ce stade déterminant de la procédure, nous vous informons qu'une enquête publique se déroulera en mairie, aux jours et heures d'ouverture, du 25 octobre au 4 décembre 2010, sur le projet de PLU. Vos avis et remarques sont les bienvenus sur ce projet.

Un registre sera mis à disposition, pendant toute la durée de l'enquête. Monsieur le Commissaire Enquêteur assurera des permanences :

Le lundi 25 octobre	de 13 h 30 à 16 h 30
Le samedi 6 novembre	de 9 h 00 à 12 h 00
Le jeudi 18 novembre	de 14 h 30 à 17 h 30
Le samedi 4 décembre	de 9 h 00 à 12 h 00

Vous pourrez par ailleurs adresser vos remarques par courrier, en mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

A l'issue de cette enquête publique, le Commissaire Enquêteur formulera ses conclusions dans le délai d'un mois. Chaque demande sera étudiée attentivement.

Le Conseil municipal se prononcera alors sur leur prise en compte et approuvera le dossier de PLU définitif.



## Rentrée scolaire

La rentrée scolaire vient d'avoir lieu.

Nous accueillons cette année 489 petits Biévrois dont 301 élèves en classes élémentaires et 188 en maternelle. Une progression de 5% des effectifs a permis l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle et d'une classe de CM1. Nous remercions l'Inspecteur départemental, Didier Gazay, pour avoir autorisé ces deux ouvertures.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir quatre nouvelles institutrices, Carole Mauny en CE1, Céline Mahé en CM1, Virginie Guichard en CM1 et Danièle Magro Carrive en grande section de maternelle.

Nous souhaitons également la bienvenue à deux nouvelles ASEM, Josépha Bachelard et Sofia Abi Saleh.

## Recensement de tous les habitants en 2011

Du 20 janvier au 19 février 2011, l'ensemble de la population de Bièvres va être recensée.

Cette opération est menée par la commune sous la supervision de l'INSEE et vise à connaître de façon très précise le nombre d'habitants et les caractéristiques socio-démographiques de la commune.

Le précédent recensement a été effectué en 2006 et a dénombré 5112 Biévrois et Biévriotes, fixant ainsi le nombre légal d'habitants.

Le recensement est très important car du résultat découlent une série de conséquences juridiques et financières telles que les dotations perçues par la commune, les obligations dans de multiples domaines qui varient selon le nombre d'habitants.

Pour réaliser ce recensement, la commune fait appel à ses services ainsi qu'à des Biévrois qui se portent candidats. La participation au recensement donne droit à une rémunération. Les agents recenseurs doivent avoir comme qualités principales le sérieux, la rigueur, la discrétion ainsi qu'un bon sens du contact pour une bonne communication avec les habitants.



**Pour faire acte de candidature, merci d'adresser une lettre de motivation et un cv à Monsieur le Maire.**

## Expression des conseillers majoritaires

### C'est la rentrée !

Comme chaque année, la rentrée est le moment de faire le point des réalisations, de ce qui aboutit ou de ce qui verra un aboutissement prochain. Lorsque vous constatez l'ouverture d'un important chantier, vous imaginez bien la somme de travail fourni en commissions municipales où les projets prennent corps, sont discutés pour enfin être adoptés en Bureau puis en Conseil Municipal.

Ce travail est ensuite relayé par les services qui mettent en œuvre les procédures de définition technique, de mise en concurrence, d'appel à candidatures ou d'appel d'offre. Après l'analyse des offres et le choix des candidats, il faut répondre aux candidats non retenus et passer les marchés avec la ou les entreprises qui assureront le travail.

Quand le chantier entre dans sa phase de réalisation, c'est comme la face visible de l'iceberg. On ne voit qu'un dixième de son volume !

Il faut alors, en assurer le suivi, les réunions de chantier. Ces tâches sont celles de nos collègues (Helyett Lemoine pour les grands chantiers, Marianne Ferry pour les espaces verts et le fleurissement, Robert Duchâtel pour l'assainissement et Jacky Mattei pour les travaux d'entretien de bâtiments et de voirie) assistés des responsables des Services techniques.

Pour terminer, c'est aux services juridique et comptable qu'il revient la responsabilité de vérifier bordereaux de paiement et factures en accord avec Denyse Rousseau dans le cadre de sa délégation d'exécution du budget.

C'est grâce à toutes ces énergies que cette année les réalisations suivantes sont terminées ou sont sur le point de l'être : le nouveau tennis couvert, la réhabilitation de la place du Moulin, l'aboutissement du chantier de modernisation de la ferme Ratel, l'insonorisation des réfectoires du restaurant scolaire, la réfection des toits et l'isolation thermique de l'école élémentaire des Castors, la réhabilitation des ponceaux des rues des Ponts et des Petits Ponts.

Bientôt, nous verrons l'ouverture des chantiers d'assainissement du bas de la rue des Mathurins, de la rue de la Terrasse, du sentier de la Bretonnière, la réhabilitation du collecteur de la Sygrie et aussi, la reprise du chantier sous la mairie et la démolition reconstruction de la salle du Conseil et des mariages.

Au travers de cette liste, ce sont les femmes et les hommes, élus de ce Conseil, membres des commissions et de l'administration qui doivent être remerciés pour tout le temps qu'ils y consacrent et tout leur dévouement.

*Véronique Banuls, Benoist Berthier, Patrick Brun, Béatrice Chombart, Nadine Daguet, Sophie Devès, Robert Duchâtel, Tamara Dusapin, Magali Errecart, Marianne Ferry, Hervé Hocquard, Christian Jouane, Arlette Le Chevalier, Helyett Lemoine, Jacky Mattei, Philippe Mias, Emmanuel Michaux, Alain-Louis Mie, Amine Patel, Anne Pelletier-Le Barbier, Denyse Rousseau, Alain Savary, Armelle Tohier.*

## Expression des conseillers non-majoritaires

### Groupe Bièvres Changements et solidarité

Bièvres déjà partie prenante dans l'intercommunalité de Versailles Grand Parc, la municipalité décide d'adhérer au syndicat mixte Paris Métropole pour un coût de 2 000 €. Il s'agit d'un lieu de réflexion et non décisionnaire. La présence du Maire de Bièvres et de son 1er adjoint est-elle indispensable ? Ne pouvait-on pas utiliser ce budget pour les travaux de la commune qui sont en cours depuis bien longtemps ? A chaque Conseil municipal, nous interpellons les élus majoritaires sur le devenir de ces réalisations :

Place Chennevière, les Hommeries, la Zac Nord, l'ancienne crèche... Les réponses données sont les mêmes et rien ne bouge = délai approximatif ou inconnu, bref statu quo.

C'est aussi dans le cadre de l'Établissement Public Paris Saclay (EPPS) que le Maire de Bièvres entend aussi s'investir. Collège des élus ou Versailles Grand Parc (VGP) sont déjà représentés à côté du Président du Conseil Régional et des Présidents des Conseils Régionaux. Ne délaisse-t-il pas encore davantage sa commune ? Nous voyons bien que les projets commencés ne sont jamais terminés en temps et en heure.

Biévriotes, Biévrois restons vigilants et ouverts d'esprit sur l'avenir de notre commune. En ce sens, nous sommes bien évidemment à votre écoute.

*Maryse Traoré-Bonnefond, Evelyne Robutel*

### Agissons pour Bièvres

#### Réflexions de rentrée

- La « guerre » avec le Conseil général au sujet du musée de la photographie a trop duré. Nous saluons donc le geste d'ouverture de la municipalité et espérons que le Conseil général saisira la main tendue. Mais nous devons aussi nous préparer à ce qu'il persiste dans sa décision, comme il le fait depuis plusieurs mois.

- Isolation de l'école, rénovation de Ratel, réfection des ponts : les chantiers sont nombreux dans notre commune, qui en avait besoin. Nous espérons que les projets de logements annoncés depuis longtemps seront eux aussi enfin mis en chantier.

Les travaux du carrefour des quatre routes, quant à eux, devraient se terminer bientôt. Nous avons tous souffert de leur durée et de la gêne qu'ils ont occasionnée, mais par rapport aux encombrements de l'ancien carrefour, convenons que la circulation actuelle constitue un réel progrès.

- Le cadre juridique du projet d'aménagement du plateau de Saclay s'est précisé durant l'été, avec la création de l'établissement public de Paris-Saclay et l'annonce d'une réunion de son conseil d'administration en octobre. En parallèle, le projet de Grand Paris avance lui aussi... mais sans que les questions –pourtant cruciales– de transport soient réglées. Restons tous mobilisés pour suivre ces deux projets qui auront un très fort impact sur notre vie quotidienne.

*Jean-Michel Charpentier, Christelle de Beaucorps  
agissonspourbièvres@free.fr*



# Travaux

## Rue de la Couture

Le stationnement a été entièrement réorganisé pour mettre fin à l'anarchie qui régnait. Une convention a été passée avec le garage Citroën lui laissant l'usage des places en journée en contrepartie d'un cofinancement à hauteur de 50 % des travaux. Espaces verts et plantations seront mis en place à l'automne. Les travaux ont commencé début août et ont duré six semaines.

*Coût : 162 500 €*

## Le Moulin de la Cascade

Pour la réhabilitation de ce moulin qui est situé en contrebas de la rue du Petit Bièvres, le permis de construire a été délivré en 2009 et les travaux ont débuté au début de l'été 2010. C'est le SIAVB qui réalise et finance ces travaux avec la rénovation de la toiture et de la charpente existante, le piochage des murs. Un enduit identique ancien sera appliqué sur l'ensemble des murs. Une plateforme sera mise en place permettant l'accès à la chute. Une ouverture sur la rue du petit Bièvre sera réalisée pour un accès du public.

*Coût : 158 000 €*

## Les ponts

Les quatre ponts situés rue des Ponts et rue des Petits Ponts, en contrebas de la mairie, présentaient, à des degrés divers, des désordres (fissures, corrosion...) au point que l'un d'entre eux a dû être fermé à la circulation pendant une longue période pour des raisons de sécurité. Les quatre ponts datant du début du XXème siècle ont été restaurés dans leur état d'origine. Les travaux ont duré 6 mois.

*Coût : 250 000 €*

## Carrefour des 4 routes

Après de longs et pénibles mois de travaux, l'aménagement du giratoire au carrefour des 4 routes par le Conseil général a pris fin cet été.

Dans les mois à venir, les plantations seront mises en place. Au mois de septembre : préparation du terrain pour recevoir les plantations (paillage, rondins au giratoire, nettoyage...). Au mois de novembre : plantations et réalisation de la butte entre les Jonnières et le pont de la RN 118.

*Coût : 3 M€ financés par le Conseil général de l'Essonne*

## Ratel

La Ferme Ratel a été inaugurée le 11 septembre dernier. Elle a été agrandie et modernisée pour accueillir les associations dans de meilleures conditions avec des salles d'activités pour la musique, les arts plastiques, l'informatique, le théâtre. Tous les espaces ont été revisités pour ce lieu d'échanges et de création ouvert à tous. Egalement dans le plan de réhabilitation, un nouveau tennis couvert a vu le jour fin juin et la toiture du gymnase a été entièrement refaite et isolée.

L'ensemble de l'opération de réhabilitation se chiffre à 2,5 millions d'euros financés à hauteur de 633 K par le Conseil général dans le cadre d'un contrat triennal.

## Divers

Dans bons nombres de bâtiments municipaux, des améliorations ont été apportées durant l'été :

- A l'Ecole Castors bas, quatre classes ont été entièrement repeintes.
- A l'Ecoles des Eaux Vives, le carrelage d'une classe a été rénové et la peinture du dortoir a été refaite.
- Au gymnase, la partie basse de la façade a été ravalée.

Parmi les autres actions menées, le centre de loisirs, la bibliothèque, l'église et de nombreux autres bâtiments communaux ont été entièrement nettoyés, les toitures ont été contrôlées et un démoussage effectué. Les portes et grillages des terrains de tennis ont été réparés.

## Aux Ecoles

Chaque année, la municipalité consacre une partie importante de son budget pour la scolarité des jeunes Biévrois.

Cette année, côté travaux, la commune a financé la rénovation, l'isolation de la toiture et des façades de l'Ecole des Castors haut et des logements situés Allée des Catours.

Ces travaux intègrent pleinement la volonté de la Commune d'agir pour le développement durable : l'isolation en ouate de cellulose (matériau écologique qui offre une très bonne isolation) va permettre des économies substantielles pour le chauffage des bâtiments.

*Coût : 847 000 €*

## Au restaurant scolaire

Pour améliorer le confort des enfants et du personnel du restaurant scolaire en faisant baisser le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment, une isolation acoustique a été réalisée durant l'été. Les sols, les plafonds, les fenêtres et portes ont été repris et des éléments absorbants de bruit ont été installés.

*Coût : 149 600 €*

## A la bibliothèque

ont été effectués des traitements contre l'humidité qui abîmait l'une des façades et contre les remontées capillaires. Une réfection des peintures a été faite sur les murs.



## Uie du village

### Inauguration de la Ferme Ratel

Après plusieurs mois de travaux d'extension, de rénovation et de mise aux normes, la nouvelle Ferme Ratel a été inaugurée le samedi 11 septembre dernier en présence du Maire, du Député Pierre Lasbordes, du Sous-préfet de Palaiseau Daniel Barnier et du Conseiller général Thomas Joly. A cette occasion, le Maire a rappelé son désir de voir ce lieu d'échanges, placé au centre du domaine, qui concentre tous les équipements culturels, sportifs et de loisirs s'ouvrir à tous les publics.

C'est pourquoi, le nouveau foyer - bar sera prochainement ouvert de 10h à 18h du vendredi au dimanche. L'équipe de la Ferme Ratel proposera de nombreuses animations dont le programme sera annoncé dans l'Agenda mensuel.



### Inauguration du gymnase Guéric-Kervadec d'Igny

Le 4 septembre dernier, Françoise Ribière, Maire d'Igny inaugurerait le nouveau gymnase de sa commune. Ce gymnase, attenant au collège, porte le nom du handballeur Guéric Kervadec, héros national de l'équipe des « barjots » qui remporta le titre mondial en 1995. Le Maire de Bièvres a été associé à cette inauguration puisque la Commune a co-financé à hauteur de 50 000 € cette structure qui sera utilisée par de nombreux collégiens biévrois.

### Accueil des nouveaux biévrois

Comme chaque année, le Maire et les Conseillers municipaux ont accueilli les nouveaux biévrois, le 11 septembre à la Ferme Ratel, pour une présentation de la Commune, des élus et des services de la Mairie. Une manière conviviale et décontractée de favoriser l'intégration des nouveaux biévrois à la vie communale et de leur faire partager la qualité de vie exceptionnelle qui caractérise notre village et séduit chaque année ceux qui, comme vous, ont fait le choix de s'y installer.



# Vie du village

## Etablissement public Paris - Saclay

Notre maire a été désigné par l'Union des Maires de l'Essonne au Conseil d'administration de l'Etablissement public Paris - Saclay (EPPS) créé par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Hervé Hocquard s'était farouchement opposé au projet d'Opération d'Intérêt National en 2005, quand il était question d'une urbanisation forcenée avec 150 000 logements sur le Plateau de Saclay. Depuis le discours du Président de la République en janvier 2008 à Orsay, le projet est centré sur le campus d'excellence que conduit Valérie Péresse. Il est à la fois beaucoup moins consommateur d'espace, plus respectueux du territoire et plus ambitieux.

Afin de réussir ce projet, Hervé Hocquard travaillera pour que l'établissement public :

- donne la priorité au renforcement des transports en commun et aux questions de circulation ;
- assure la protection et la mise en valeur des espaces naturels et des paysages, promeuve une agriculture viable et qui profite plus directement aux habitants de nos communes ;
- associe effectivement les maires et les conseils municipaux concernés aux choix qui intéressent directement leur territoire.

Dans les mois qui viennent, des échéances importantes, fixées par la loi de juin 2010, se présentent :

- la définition du périmètre exact de la zone agricole, naturelle et forestière au sein de laquelle figureront au minimum 2 300 hectares de terres consacrées à l'exploitation agricole ;
- la mise au point des contrats de développement territorial, qui définiront notamment les équipements à venir.

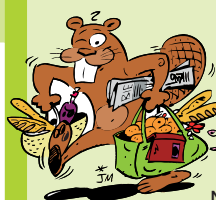
## La Maison de Favreuse a fêté ses 100 ans !

Parmi les fermes du plateau de Saclay, certaines sont très anciennes. C'est le cas de la Ferme Nicolardot.

La grande bâtisse familiale, qui est comme un avant poste biévrais sur le Plateau, a fêté ses cent ans le 18 septembre dernier.

La famille Nicolardot exploite depuis très longtemps 250 hectares de terres sur le Plateau. C'est Jean Nicolardot (1921-1991), adjoint au Maire de Bièvres en 1965, qui prendra, en 1946, la suite de sa mère dans l'exploitation des terres de Favreuse, Villefavreuse et du Ménéillez cultivée par plusieurs agriculteurs du Plateau de Saclay. La même année, il se marie avec Thérèse Courtier, ils auront neuf filles (ci-dessous avec leur mère et leur maire).

Depuis 1989, Elisabeth Nicolardot organise une reconversion en développant l'activité de pension de chevaux créée dans les bâtiments anciens de Favreuse qui datent du XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle.



## Nos commerçants à l'honneur

### Bièvres Optique

17 rue de Paris  
Tél : 01 60 19 07 62

Bièvres Optique est installé dans notre village depuis plus de quinze années. Christophe Noguès a repris l'activité il y a trois ans.

En véritable professionnel, il habille votre visage avec des montures tendances, raffinées ou colorées, dans le respect de votre budget. En tant que partenaire de santé, il assure la télétransmission auprès de l'Assurance Maladie et de nombreuses mutuelles.

Spécialisé dans les visions déficientes, Bièvres Optique vous propose des loupes et différentes aides pouvant améliorer le confort visuel.

N'hésitez pas à aller découvrir les nouvelles collections.



**Ouverture du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 15h à 19h.**

## Conciliation de justice

**Alain Bismuth** a été nommé conciliateur de justice en juillet 2009 pour les 6 communes du canton de Bièvres. **Jean-Louis Berthier** assurait cette mission avec beaucoup d'efficacité et d'implication depuis 1995. Il s'est déplacé sur le terrain à la demande des habitants confrontés à des problèmes juridiques et a assuré une permanence à la mairie de Bièvres tous les quatrièmes mercredis de chaque mois.

Durant ces quinze années, Jean-Louis Berthier a aidé les Biévrais à traiter leurs difficultés en leur évitant de recourir à un procès. Il a transmis ses dossiers à Alain Bismuth qui continuera dans le même esprit la mission de conciliateur dans chacune des mairies de Bièvres et de Verrières-le-Buisson.

Dans le département, les conciliateurs de justice bénéficient d'un véritable réseau. Ils sont une ving-

taine à partager leurs expériences et bénéficient d'une formation permanente.



Alain Bismuth



Jean-Louis Berthier

## A propos de l'EcoPoint

Depuis le 1er juin, la déchèterie, désormais nommée **Ecopoint** est située au 27 route de Jouy à Bièvres (en face de la salle des fêtes des Hommeries).

Cet Eco Point est réservé aux habitants des communes de Bièvres et Jouy-en-Josas sur présentation d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et est strictement interdit aux professionnels.

Ouverture : vendredi, samedi et dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (Ouvert jusqu'à 18h d'avril à septembre).

Pour tout renseignement, Versailles Grand Parc :

N° Vert 0 800 284 524

## INFOS

### Opération Ticket Loisirs Jeunes

En cette rentrée 2010, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne reconduit l'opération « Ticket Loisirs Jeunes ». Ce ticket permet aux 6/15 ans de bénéficier d'une aide appréciable pour pratiquer une activité culturelle, artistique ou sportive de leur choix ou de s'inscrire à un accueil de loisirs sans hébergement. Le ticket est compris entre 46 et 130 euros selon le quotient familial. Pour toute informations, [www.bievres.fr/serVICES-demarche](http://www.bievres.fr/serVICES-demarche)



[www.bievres.fr](http://www.bievres.fr)

### Cours d'Allemand - L'Association Franco-Allemande de Buc propose des cours d'allemand le jeudi matin et en soirée ainsi que le mercredi en soirée selon les demandes.

Contactez l'Association au 01 39 53 64 21.

### L'ASMAD - Association de Services et de Maintien à Domicile - recrute du personnel pour l'aide à domicile (soins, entretien...).

Contrats temps plein en CDI. **Contactez l'ASMAD** au 01 69 35 15 58 ou au bureau, 24 place de l'Eglise à Bièvres.



Imprimé sur du papier recyclé